

LE «CERTIF» et le BUVARD

Pas de La Fontaine



A la fin de nos études primaires, l'année de nos 14 ans, nous passions l'Examen du Certificat d'Etudes Primaires.

Un examen important, à l'époque.

Même ceux qui étaient partis en 6^{ème} après le CM2, le passaient.

Après le « certif » certains connaissaient, déjà, le milieu du Travail. D'autres, 3 ans d'apprentissage, « pour avoir un métier » et passer un CAP. Le pourcentage de ceux qui continuaient après la 3^{ème} (BEPC) était assez faible.

Pour le Certif, nous étions interrogés sur toutes les matières du primaire.

C'était copieux !

Attention ! Il fallait avoir la moyenne générale et.....

LE ZERO ETAIT ELIMINATOIRE

La hantise....la dictée....5 fautes = 0

Mais, j'ai connu un autre cas éliminatoire.

En fin d'après-midi, il y avait une épreuve de dessin.

A l'Ecole Commandant Arnaud, le 20 Juin 1958, le thème était :

Thème libre sur « les vacances ».

Nous écrivions à la plume ou au stylo à plume. Le buvard était toléré mais il devait être neutre.

Peu doué pour le dessin, j'avais dessiné un bateau sur la mer – pas beau mon bateau – mais suffisant pour ne pas avoir un ZERO.

Mais, un de mes copains, dont je tairais le nom, avait « sorti un buvard illustré »

(Certainement sur un thème rappelant les vacances)

ET.....IL COPIAIT

L'examineur l'a surpris.

Sanction = ZERO ELIMINATOIRE, il n'a même pas fini l'examen.

Pas de la rigolade.

Pas banal de se faire éliminer pour un zéro en dessin !!!

« Machin » si tu lis cet article, cela doit te rappeler un mauvais souvenir.....